Description sommaire du territoire

LIMITES ET LOCALISATION

La réserve de biodiversité projetée occupe une superficie de 191,1 km² à environ 30 kilomètres à l'est de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

MILIEU PHYSIOUE

Le relief de la réserve est composé de basses collines recouvertes de till mince et présente des affleurements rocheux. Aux abords des lacs, on trouve des dépôts sableux fluvioglaciaires, tandis que les dépôts organiques occupent les ravins. L'altitude varie de 300 à 600 mètres.

MILIEU BIOLOGIQUE

Le relief très irrégulier de la réserve crée une diversité d'habitats terrestres, généralement bien drainés, sur lesquels on trouve une grande diversité de peuplements. Les milieux hydriques et humides hébergent notamment la tortue des bois (espèce vulnérable) et abritent des aires de nidification de la sauvagine et de la ouananiche.

MILIEU SOCIAL

La réserve est entièrement comprise dans la réserve faunique Mastigouche et on y pratique la chasse, la pêche, le piégeage et diverses activités récréotouristiques.

CONTRIBUTION DE L'AIRE PROTÉGÉE

La réserve protège des écosystèmes caractéristiques du sud de la région naturelle de la dépression de La Tuque dans la province naturelle des Laurentides méridionales. On y trouve des peuplements forestiers typiques du nord de la forêt décidue (zone de végétation tempérée nordique).

PROPOSITION DE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ (STATUT PERMANENT)

Le territoire pour lequel un statut permanent de protection est proposé est le même que celui de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier, et le toponyme proposé est celui de « réserve de biodiversité des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier ».

Principales activités permises et interdites*

Activité	Permise/Interdite
Aménagement forestier industriel	Interdite
Exploration et exploitation minières, gazières et pétrolières	区 Interdite
Exploitation des forces hydrauliques	Interdite
Toute production commerciale ou industrielle d'énergie	Interdite
Chasse	☑ Permise
Pêche	☑ Permise
Piégeage	☑ Permise
Accès et circulation en véhicules motorisés (quad, motoneige, bateau à moteur, etc.)	☑ Permise
Construction d'une nouvelle infrastructure (bâtiment, chemin, sentier, etc.)	▼ Interdite**
Attribution de nouveaux droits fonciers à des fins personnelles (villégiature, abri sommaire, etc.)	⋉ Interdite
Activité pratiquée par les membres d'une communauté autochtone à des fins alimentaires, rituelles ou sociales	☑ Permise
Cueillette non mécanisée de produits forestiers non ligneux (petits fruits, champignons, etc.)	☑ Permise
Récolte de bois de chauffage (abris sommaire ou camp de piégeage)	☑ Permise
Récolte de bois de chauffage (autres utilisateurs du territoire)	✓ Interdite**
Recherche et éducation	☑ Permise
Activités courantes des ZEC, pourvoiries et réserves fauniques	☑ Permise
Ensemencement	■ Interdite**
Randonnée et récréation (marche, vélo, raquette, ski de fond, etc.)	☑ Permise

^{*} En aucun cas, cette liste ne doit se substituer aux textes légaux (Loi sur la conservation du patrimoine naturel et plan de conservation de chaque réserve).



Vue du sud du lac au Sorcier, près de son exutoire (la rivière Sans Bout)





Les cascades de la rivière du Loup (A. R., Bouchard, MELCC)





Un héritage pour la vie

La réserve de biodiversité projetée des Basses-Collinesdu-Lac-au-Sorcier







^{**} Sauf si le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a donné son autorisation.



Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier

Parcours de canoé-kayak
Autre aire protégée



